

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente présentent les droits et obligations de « LE CHIEN EN CONFIANCE », représentée par Claire SOULET éducatrice spécialisée en comportement canin dont le siège social est situé « 6 rue Gaston Defferre 33150 CENON » , d'une part, et toute personne physique agissant dans le cadre d'une activité non professionnelle ci-après désignée par le terme « client.e ».

On entend par « client.e », le / la bénéficiaire des prestations de LE CHIEN EN CONFIANCE , mentionné.e au contrat.

On entend par « domicile » le lieu de résidence principale ou secondaire du/ de la client.e et les lieux publics extérieurs à proximité de la résidence principale ou secondaire de la / du client.e, accessibles et autorisés par les municipalités et désignés par LE CHIEN EN CONFIANCE.

On entend par « chien », l'animal domestique d'espèce canine dont le client est détenteur légal et pour lequel il demande une prestation à domicile, en ville, en forêt ou en parc canin.

Article 1 Objet

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles Claire SOULET accomplira ses prestations suite à la demande expresse du client via le formulaire de contact du site Internet, via un contact téléphonique ou via un mail. Les présentes conditions générales pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières qui dans ce cas seront annexées.

Article 2 L'acceptation

Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation et la signature du contrat par le / la client.e. Elles seront mises à disposition du / de la client.e.

Article 3 Conditions relatives au / à la client.e

Le/la client.e devra être majeur.e et disposer de pleine capacité juridique.

Les conducteurs-conductrices mineur.e.s mentionné.e.s dans le contrat seront systématiquement accompagnés d'un / d'une client.e majeur.e et capable, et devront présenter une autorisation parentale pour participer aux cours.

Les cours seront exclusivement réservés aux client.e.s, ils ne seront en aucun cas autorisés à être suivis par des personnes extérieures à la prestation (sauf accord de LE CHIEN EN CONFIANCE). Lors des cours, il ne sera admis qu'un seul chien par conducteur-conductrice (sauf accord de LE CHIEN EN CONFIANCE).

Article 4 Nature des prestations, date et lieu de la prestation

Les prestations fournies ont pour but de coacher les détenteurs-détentrices de chiens face aux divers troubles du comportement et problèmes d'éducation de leur(s) chien(s), et/ou de prévenir ces derniers.

Claire SOULET intervient uniquement suite à une demande du/de la client.e, à domicile, en ville, en parc canin ou en forêt.

La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par appel téléphonique, SMS, mail, skype ou messenger avec le/la client.e.

Article 5 Acceptation du devis

Suite à sa réalisation, le/la client.e devra s'il / si elle accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le devis.

Ce devis signé servira de support pour la rédaction d'un contrat d'éducation, entre le / la client.e et SOULET CLAIRE, qui sera produit en deux exemplaires.

Les présentes CGV seront jointes au devis, et la commande d'un service implique une acceptation sans réserve par le / la client.e de celles-ci.

Il sera renseigné au dit devis les informations concernant l'identité, les coordonnées postales, du / de la client.e, ainsi que le nom du chien.

Il sera précisé la prestation proposée et acceptée par le / la client.e, avec les dates effectives de son accomplissement, ainsi que les conditions particulières souhaitées par le/la client.e et acceptées par SOULET CLAIRE.

Article 7 Tarifs applicables.

Les tarifs applicables aux autres prestations de LE CHIEN EN CONFIANCE seront portés à la connaissance du/ de la client .e avant toute intervention.

Article 8 Paiement

Le règlement s'effectue à 100 % au comptant, et ce dès l'acceptation du contrat. Uniquement en accord avec LE CHIEN EN CONFIANCE, le règlement pourra être effectué en maximum trois paiements par carte bancaire ou PAYPAL remis lors de la signature du contrat.

Le/la client.e aura la possibilité de payer soit en espèces, ou carte bancaire.

Article 9 Annulation, rétractation

En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le / la client.e dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du contrat. Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le/la client.e perdra le prix du devis.

Le/la cliente renonce au délai de rétractation dès que la prestation de service est entamée.

LE CHIEN EN CONFIANCE n'effectuera aucun remboursement en cas de décès, d'abandon, de séparation, de maladie, d'euthanasie de l'animal, de déménagement ou de changement de situation personnelle et/ou professionnelle du propriétaire. Le contrat restera cependant valable pour un autre chien, appartenant au/à la client.e.

Article 10 Limites d'intervention

Claire SOULET se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation convenue si :

* Les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

* La demande du/delaclient.e n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

* Le chien du / de la client.e appartient aux catégories 1 et 2 décrites dans la loi du 6 janvier 1999 et s'il pourrait représenter un danger trop important pour la sécurité de LE CHIEN EN CONFIANCE, d'autres client.e.s et d'autres chiens.

* Si le chien n'est pas vacciné.

* Si le chien est malade.

* Si le chien n'est pas couvert par l'assurance responsabilité civile du / de la client.e.

* Si le / la client.e fait preuve de brutalité et de violence sur son chien, utilise des méthodes d'éducation contraires à ce que LE CHIEN EN CONFIANCE dispense, manque de respect à LE CHIEN EN CONFIANCE et son environnement,

* Si le / la client.e ne respecte pas ses obligations décrites dans l'article 11 des présentes conditions générales de vente.

* Si le / la client.e déménage sur une zone plus lointaine que son domicile actuel.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de la part de LE CHIEN EN CONFIANCE, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le / la client.e, seules les sommes déjà versées au titre de paiement seront dues.

Article 11 Obligations du client

Le / la client.e s'engage à mettre à disposition de LE CHIEN EN CONFIANCE tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies dans le délai convenu.

En outre le / la client.e s'engage à régler le prix de la prestation au début du forfait dans les conditions prévues à l'article 8.

Le / la client.e s'engage à être présent lors des cours théorique et pratiques.

Le/ la client.e s'engage à présenter lors des cours un chien identifié par puce ou tatouage.

Le/la client.e s'engage à présenter un chien vacciné et traité contre les tiques, vers et puces. .

Le vaccin contre la toux du chenil, qui n'est pas systématiquement fait par les vétérinaires, est fortement recommandé pour les ateliers collectifs.

Le / la client.e devra assurer son chien dans le cadre de sa responsabilité civile

Les propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2, décrits dans la loi du 6 janvier 1999, doivent présenter une photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile, la déclaration en mairie et le permis de détention de chiens de catégorie, avant la prestation.

Le / la client.e devra fournir à son chien un harnais ou un collier bien ajusté et une longe. Pour les chiens de catégorie 1 et 2 et les chiens jugés dangereux et agressifs par LE CHIEN EN CONFIANCE, une muselière de type Baskerville est obligatoire.

Lors des séances, le/la client.e doit attacher son chien, sauf indication contraire de LE CHIEN EN CONFIANCE dans le cadre d'un exercice d'éducation.

Le/la client.e est désigné.e comme le détenteur / la détentrice du chien. Lors des cours, il / elle en la garde et en est responsable. Le / la client.e est responsable de la bonne tenue de son chien. En cas de morsure, le / la propriétaire du chien mordeur devra le soumettre aux contrôles vétérinaires réglementaires. Il / elle devra prendre en charge, par l'intermédiaire de son assurance, les frais entraînés par l'accident.

Le / la client.e sera responsable des dommages causés par son chien, sur lui / elle-même ou sur autrui.

Le / la client.e sera responsable de son chien lors du trajet de son domicile vers le lieu public choisi pour effectuer les exercices d'éducation, qu'il soit à pied, en transport en commun ou dans son véhicule personnel.

Le / la client.e a pour obligation de restituer en parfait état tout matériel (laisse, collier, harnais, clicker, ...) appartenant à LE CHIEN EN CONFIANCE et utilisés dans l'une de ses prestations, dès que LE CHIEN EN CONFIANCE en fait la demande.

Concernant les séances d'éducation, de rééducation et les promenades gardiennage, le / la client.e devra prévenir LE CHIEN EN CONFIANCE de toute annulation ou désistement au moins 48 heures précédant l'horaire et le jour initial prévu. La prestation sera alors reportée à un autre jour, en accord avec LE CHIEN EN CONFIANCE.

Dans le cas contraire, la prestation sera considérée comme effectuée et ne pourra donc pas être remboursée.

Article 12 Ponctualité

CLAIRE SOULET se déplaçant sur la région Bordelaise en voiture et étant soumise aux difficultés régulières du trafic ne pourra garantir avec exactitude ses horaires d'arrivée, mais s'efforcera de prévenir les client.e.s en cas de retard.

Aucune demande de remboursement des prestations ne pourra être réclamée en cas de retards isolés ou répétés.

Lorsque les séances auront lieu au domicile du/de la client.e, celui/celle-ci s'engagera en revanche à la plus grande ponctualité.

Article 13 Responsabilité

Les prestations réalisées ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat, ce qui signifie que LE CHIEN EN CONFIANCE devra mettre en œuvre les moyens nécessaires pour soutenir le / la client.e dans l'éducation et la maîtrise de son chien.

En aucun cas le / la client. e ne pourra exiger de résultats, ceux-ci étant liés à la capacité et l'implication du / de la client.e à mettre en application le programme d'éducation, mais aussi aux réactions propres au chien, être vivant dont les réactions peuvent être imprévisibles.

LE CHIEN EN CONFIANCE ne pourra être tenu responsable de blessures occasionnées sur ou par le chien, l'animal restant en permanence sous la garde et la détention du / de la client.e présent.e lors de chaque séance.

LE CHIEN EN CONFIANCE ne sera en aucun cas responsable des dommages causés par une éventuelle inexécution par le / la client.e de ses obligations.

Article 14 Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de LE CHIEN EN CONFIANCE.

Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de LE CHIEN EN CONFIANCE et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la prestation de service.

Constituent notamment des cas de force majeure des intempéries, fortes précipitations, cyclones, séismes, verglas, neige, maladie.

Dans de telles circonstances, LE CHIEN EN CONFIANCE préviendra le / la client.e par téléphone, SMS, messenger, Skype ou email dans les meilleurs délais, le contrat liant LE CHIEN EN CONFIANCE et le / la client.e étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Un cours de remplacement sera prévu à une date convenant aux deux parties.

Article 15 Charte qualité

LE CHIEN EN CONFIANCE est titulaire d'un Certificat de Capacité Animaux Domestiques, option chiens,, conformément à l'article L214-6 du Code Rural pour l'exercice d'activités liées aux animaux d'espèces domestiques et est couvert par une assurance Responsabilité Civile contractée auprès de « à rajouter »

Article 16 Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et cependant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

Article 17 Propriété intellectuelle

Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et relatifs au site internet LE CHIEN EN CONFIANCE sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de LE CHIEN EN CONFIANCE.

Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, ces éléments sous quelque forme que ce soit (version papier, informatique), et ce quelle que soit la langue (anglais, espagnol, italien, allemand...), sans l'accord explicite et formel de LE CHIEN EN CONFIANCE.

Tous les documents fournis dans le cadre de l'exécution de la prestation sont destinés à l'usage personnel du / de la client.e.

Article 18 Référencement

Sauf désaccord notifié par écrit, le / la client.e accepte que LE CHIEN EN CONFIANCE puisse faire figurer des photos et/ou vidéos de lui-même / d'elle-même et de son chien sur son site internet, sa page Facebook, ainsi que sa page Instagram.

Article 19 Loi applicable

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions relèvent du droit français et des tribunaux français.